

GRILLE TARIFAIRE PRESTATAIRE 2013

Tarifs applicables à compter du 1er mai 2013

		PAIEMENT PAR CHEQUE				REDUCTION SUPPLEMENTAIRE PAIEMENT PAR PRELEVEMENT			
Assistance personnes âgées (2)		Tarif horaire semaine facturé**	50% réduction impots	Tarif horaire dimanche facturé*	50% réduction impots	Tarif horaire semaine facturé**	50% réduction impots	Tarif horaire dimanche facturé*	50% réduction impots
Ménage ou repassage(1)	supérieures à 50 heures par mois	19,90€	9,95€	27,52	13,76 €	19,85€	9,92€	27,47 €	13,73 €
	de 21 à 50 heures par mois	19,94€	9,97€	27,56	13,78 €	19,89€	9,94€	27,51 €	13,75 €
Garde d'enfants	jusqu'à 20 heures par mois	19,99€	9,99€	27,61	13,80 €	19,94€	9,97€	27,56 €	13,78 €
	interventions ponctuelles	21,02€	10,51€	28,64	14,32 €	20,97€	10,49€	28,59 €	14,30 €

Petit bricolage (5)	Tarif dégressif selon la tranche d'heures utilisées	Tarif horaire semaine facturé**	50% réduction impots	Tarif horaire dimanche facturé*	50% réduction impots	Tarif horaire semaine facturé**	50% réduction impots	Tarif horaire dimanche facturé*	50% réduction impots
Jardinage (4)	supérieures à 50 heures par mois	23,93€	11,97€	31,55 €	15,78€	23,88€	11,94€	31,50 €	15,75€
	de 21 à 50 heures par mois	24,01€	12,01€	31,63 €	15,82€	23,96€	11,98€	31,58 €	15,79€
	jusqu'à 20 heures par mois	24,16€	12,08€	31,78 €	15,89€	24,11€	12,05€	31,73 €	15,86€
	interventions ponctuelles	25,41€	12,70€	33,03 €	16,51 €	25,36€	12,68€	32,93 €	16,46 €

**Tarif 1er mai facturé double par rapport au tarif horaire semaine

"Un devis gratuit sera établi systématiquement pour toute prestation dont le prix mensuel est égal ou supérieur à 100 euros TTC".

- (1) : Réduction ou crédit d'impôt de 50% de la dépense dans la limite de 12 000 euros (dans les conditions définies par la loi)
 (2) : Réduction ou crédit d'impôt de 50% de la dépense dans la limite de 18 000 euros (dans les conditions définies par la loi)
 (3) : Possibilité de prise en charge de 85% de la dépense par la CAF dans le cadre de la PAJE
 (4) : Réduction ou crédit d'impôt de 50% de la dépense dans la limite de 3 000 euros (dans les conditions définies par la loi)
 (5) : Réduction ou crédit d'impôt de 50% de la dépense dans la limite de 500 euros (dans les conditions définies par la loi)
 (6) : frais de déplacement des aides à domicile inclus dans le tarif facturé jusqu'à une distance de 15 kilomètres.
 Au delà de cette distance, il sera facturé 0,35 cts par kilomètres supplémentaires